



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 14 mars 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Rectificatif à la Décision relative à la requête de la Défense aux fins de l'autorisation d'interjeter appel de la décision relative aux expurgations et à l'obligation de communication, rendue oralement le 18 janvier 2008

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, premier substitut
du Procureur

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilille
M^e Jean-Marie Biju-Duval

**Les représentants légaux des
victimes a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06**

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda
M^e Carine Bapita Buyangandu

